



ACTUALITÉ

Autonome



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale

N° 9 - Août 2013

DE NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION POUR LA FA-FPT

Très vite après cette première exclamation, vous aurez certainement le souhait de naviguer depuis votre tablette, votre téléphone portable ou encore votre ordinateur pour découvrir les nouvelles rubriques, vous familiariser avec la nouvelle mise en page, apprécier le graphisme de ce nouvel outil de communication et surtout d'information, qui se veut avant tout le reflet du dynamisme de notre engagement syndical.

Vous constaterez très rapidement que notre attachement à cette Autonomie qui nous caractérise si bien aura, grâce à ce nouveau site Internet, l'occasion de s'exprimer de manière encore plus évidente.

Vous y trouverez des informations sur les questions statutaires régulièrement mises à jour, des articles de fond sur les dossiers qui font l'actualité de la Fonction publique dans sa globalité et du versant territorial en particulier, des comptes rendus de l'activité de notre Fédération au sein du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP), du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), du Conseil d'administration du Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) et de la Confédération européenne des Syndicats indépendants (CESI). Un agenda vous permettra de suivre notre implication au jour le jour, notamment dans le cadre des travaux menés au sein de l'agenda social.

Une rubrique dédiée à nos outils de communications (publications, affiches, tracts spécifiques) vous permettra de dupliquer ces documents en fonction de vos besoins.

Des liens vous guideront vers nos partenaires privilégiés et les composantes de la FA-FPT qui jouent un rôle majeur au sein de notre Fédération, le Syndicat National des Secrétaires de Mairie (SNSM) et la Fédération Autonome des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (FA/SPP-PATS) notamment. Vous aurez aussi la possibilité de nous rejoindre sur les réseaux sociaux, et de vous abonner à notre lettre d'actualité.

Ce site vous accompagnera à l'occasion des élections professionnelles qui auront lieu en 2014 ; il sera un vecteur important de notre communication.

Enfin, le site de la FA-FP, Fédération créée sous l'impulsion de la FA-FPT et dont le champ de syndicalisation s'étend sur les deux autres versants de la Fonction publique, sera également étroitement lié à notre site, dès sa mise en ligne, puisque nous avons en commun les mêmes valeurs d'Autonomie et d'indépendance dans l'exercice du droit syndical.

*Bulletin d'information réalisé par
le service communication
de la FA-FPT*

Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
96 rue Blanche - 75009 Paris
Tél. 01 42 80 22 22
Fax. 09 83 00 44 12
e-mail secretariat@fafpt.org
site Internet www.fafpt.org

Rédactrice de l'actualité
Isabelle Hellin
Conception et mise en page
Laurent Sénécaux
Impression
à Wattrelos

Retrouvez toute l'actualité autonome sur notre site : www.fafpt.org



DOSSIERS RETRAITE

COMMENT SERA FINANCÉE : LA RÉFORME DES RETRAITES

Hausse de la CSG ou des cotisations salariales, suppression de niches fiscales: le gouvernement étudie plusieurs pistes pour faire participer actifs, retraités et entreprises à l'effort.

La réforme des retraites se traduira par l'allongement de la durée de cotisation, mais aussi par des hausses de prélèvements. Reste à savoir lesquelles. La ministre des Affaires sociales **Marisol Touraine** réfléchit actuellement aux moyens de dégager **7 milliards d'euros d'économies** par an à l'horizon 2020, afin de sauver le système des retraites. Qui écopera cette ardoise? Un peu tout le monde, assure depuis plusieurs mois le gouvernement.

De quelle manière? Pour l'instant, rien n'est tranché. Les différentes pistes à l'étude pour faire participer actifs, retraités et entreprises à l'effort ont été soumises aux partenaires sociaux durant le mois de juillet. Marisol Touraine livrera des options de réforme au premier ministre et au président de la République cette semaine. **Jean-Marc Ayrault** présentera les arbitrages finaux aux partenaires sociaux fin août.



• HAUSSE DE LA CSG POUR LES RETRAITÉS

Les retraités les plus aisés bénéficient d'un taux réduit de CSG de 6,6%. Le gouvernement pourrait bien décider d'aligner ce taux sur celui des actifs, qui s'élève à 7,5%. «C'est quasiment acté mais cela ne sera pas suffisant», estime un responsable syndical. En effet, cette mesure générerait 2 milliards d'euros.

• HAUSSE DES COTISATIONS RETRAITE

Le rapport Moreau sur les retraites a calculé qu'une hausse de 0,1 point des cotisations retraite pendant quatre ans générerait 2,6 milliards d'euros, et une hausse de 0,2 point, 6,1 milliards. Problème: cela grève d'autant la compétitivité des entreprises, que le gouvernement a tenté de sauvegarder grâce au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice).

• HAUSSE GÉNÉRALISÉE DE LA CSG

C'est la mesure massue, testée auprès des partenaires sociaux mi-juillet par Marisol Touraine, qui pourrait éviter d'accabler les entreprises en matière de charges. Un point de taux de CSG en plus produit plus de 11 milliards d'euros de recettes. Ce prélèvement a pour avantage d'être assis sur une base très large. Tous les revenus salariaux, les indemnités, ou encore les allocations versées par la Sécurité sociale y sont soumis.

• LES AUTRES MESURES CONCERNANT LES RETRAITÉS

Le gouvernement pourra piocher dans la série de mesures proposées par le rapport Moreau pour boucler sa réforme des retraites. Les retraités pourraient ainsi dire adieu à l'abattement fiscal de 10% sur les pensions (entre 500 millions et 3,3 milliards d'euros pour l'État). Ils pourraient aussi voir les majorations pour enfants soumis à l'impôt (900 millions d'euros de recettes).

• PUBLIC/PRIVÉ

Les fonctionnaires seront soumis aux mêmes mesures que le secteur privé, qu'il s'agisse d'une hausse de CSG, de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. L'alignement au moins partiel du calcul des pensions de la fonction publique (basé aujourd'hui sur les six derniers mois) sur le secteur privé (25 meilleures années) ne paraît plus en revanche d'actualité. La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, notamment, y est opposée. «Toucher aux six mois ne rapporte rien et coûte cher», souligne-t-on dans son entourage.

L'opposition radicale de la plupart des syndicats à une remise en cause du mode de calcul actuel semble un obstacle trop considérable pour que le gouvernement prenne ce risque. Marylise Lebranchu souhaiterait en revanche faire converger les régimes indemnitaires très complexes de la fonction publique et remettre à plat les profils de carrière dans ce secteur.

• ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

Pour répondre aux défis à long terme et assurer l'équilibre du système de retraite au-delà de 2020, le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'allonger la durée de cotisation. La commission Moreau et des parlementaires socialistes prônent une accélération de la réforme Fillon de 2003, qui prévoit déjà un allongement progressif, calé sur l'espérance de vie, jusqu'à 41 et trois trimestres en 2020. L'idée serait dans ce cas d'augmenter la durée d'assurance d'un trimestre toute les deux générations, voire toute les générations, jusqu'à 44 ans de cotisation. Le gouvernement, suivant en cela le PS, semble pour sa part s'orienter vers une solution beaucoup moins radicale et un prolongement



FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE C : COUP DE POUCE À L'AUTOMNE



L'ampleur et les modalités du coup de pouce, promis en début d'année par la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu en faveur des agents de catégories C, seront déterminées en septembre, a indiqué vendredi 26 juillet 2013 le gouvernement.

Dans un communiqué, le ministère souligne que « les décisions sur les modalités de la revalorisation », qui sera applicable au 1er janvier 2014, seront prises en septembre 2013.

Le 7 février, Marylise Lebranchu avait annoncé que le point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires des plus de 5 millions d'agents, resterait gelé en 2013 (elle a depuis indiqué qu'il n'était pas question pour l'heure d'un dégel en 2014). Dans le même temps, elle avait annoncé qu'elle proposerait des mesures en faveur des agents de catégorie C, applicables au 1er janvier 2014.

La catégorie C, au sein de laquelle « plus d'un million de fonctionnaires ont aujourd'hui un traitement proche du salaire minimum », selon le gouvernement, constitue 47% des agents, selon les dernières données disponibles. Dans la fonction publique territoriale (FPT), 75,9% des agents sont dans cette catégorie, tandis qu'ils sont 49,5% dans l'FPH et 22,9% dans la FPE.

Dans son communiqué, Marylise Lebranchu rappelle que « conformément aux annonces faites le 7 février 2013, le gouvernement a engagé en mars un cycle de négociation visant à revaloriser la catégorie C de la fonction publique au 1er janvier 2014* ».

Lors d'une réunion avec les syndicats mardi consacrée à étudier les modalités de cette revalorisation, le gouvernement a proposé une nouvelle grille salariale pour cette catégorie d'agents. Mais les syndicats ont rejeté cette proposition et suggéré d'attribuer aux agents de catégorie C des points d'indice sur la base de la grille actuelle alors que se prépare une refonte de l'architecture statutaire de l'ensemble de la fonction publique.

Selon des sources syndicales, les agents pourraient ainsi se voir allouer de 4 à 6 points d'indice supplémentaires, soit environ 200 à 300 euros par an. Le ministère souligne s'être « engagé à examiner cette demande » des syndicats. Mais il signale qu'une dernière réunion aura lieu au début du mois de septembre, au cours de laquelle toutes les hypothèses seront discutées », après laquelle « le gouvernement prendra sa décision ».

« L'Etat se défasse sur les collectivités »

L'ancien ministre de la Fonction publique François Sauvadet (UDI) a réagi samedi 27 juillet à l'annonce d'un coup de pouce salarial aux agents de la fonction publique les moins bien payés en dénonçant « un PS généreux avec l'argent des autres » « Cette générosité, qui concerne 2,4 millions de fonctionnaires, s'explique assez aisément : l'État employant moins de fonctionnaires de catégorie C, cette mesure lui coûtera moins de 200 millions d'euros, contre près de 600 millions d'euros pour les collectivités territoriales », relève dans un communiqué François Sauvadet. «Après avoir opposé les salariés du public à ceux du privé en supprimant la journée de carence, le gouvernement oppose les fonctionnaires de catégorie C aux autres », dénonce également le député UDI de Côte d'Or « Cette hausse ne profitera donc pas à tous, et elle pèsera lourdement sur les collectivités territoriales, déjà victimes d'une forte baisse des dotations de l'État, d'une hausse des charges subies et d'une baisse de leurs ressources propres », souligne M. Sauvadet qui est aussi

président du conseil général de Côte d'or. « Comme pour le RSA ou la réforme des rythmes scolaires, l'État se défasse sur les collectivités pour financer ses mesures ! Être généreux avec l'argent des autres est une vieille tradition socialiste – c'est l'inverse de la générosité! », fustige-t-il.

Les effectifs de la FPT se sont stabilisés en 2011

Les effectifs de la fonction publique territoriale se sont stabilisés en 2011, baissant même de 0,4% dans les communes, selon le bulletin d'information statistique de la direction générale des collectivités locales (DGCL), paru le 25 juillet dernier.

Ainsi, les effectifs territoriaux ont augmenté de 0,3 % en 2011, après une hausse de 1 % en 2010, et une progression annuelle moyenne de 2 % entre fin 1998 et fin 2009 (hors transferts des personnels de l'État).

Cette stabilisation est essentiellement due à la chute du nombre des emplois aidés en 2011 : il y avait alors 14 000 bénéficiaires de contrats aidés en moins que l'année d'avant, après une hausse importante en 2009 et 2010, suite au plan de relance de l'économie initié par l'État.

Selon la DGCL, les collectivités locales de France métropolitaine et des DOM comptaient 1 882 000 agents au 31 décembre 2011; six sur dix sont employés dans les 840 grandes collectivités qui comptent au moins 350 agents. À l'inverse, les collectivités qui emploient moins de 10 agents, pour la plupart des petites communes, représentent 65 % des collectivités mais seulement 5 % des effectifs totaux.

L'essentiel des fonctionnaires territoriaux se trouve dans les communes, qui emploient plus d'un million d'agents (1 045 900). Les effectifs des groupements de communes sont moins nombreux (252 000 en 2011) mais continuent leur croissance, avec + 3,4% par rapport à 2010.

Si le nombre des agents communaux baisse (- 0,4%), c'est surtout au détriment des titulaires, dont le nombre diminue de 8 000 tandis que celui des non-titulaires augmente de 13 600 – un phénomène particulièrement marqué dans les collectivités de moins de 10 agents.

Enfin, si les trois quarts des agents territoriaux (74,4%) appartiennent à la catégorie C, cette proportion est en léger recul par rapport à 2010, avec une augmentation de 0,6 % de la catégorie B et de 0,3 % de la catégorie A. Cela est dû au système de promotion interne, renforcé par le dispositif transitoire d'accès au cadre de rédacteur territorial (catégorie B) via un examen professionnel, qui s'est achevé fin 2011.